

◎日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する交換公文
(略称)カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和四十四年一月十八日 プノンペンで
昭和四十四年一月十八日 効力発生
昭和四十四年二月一日 告示

(外務省告示第一六号)

目次

ページ

日本側書簡	七七
取極の有効期間延長の提案	七七
カンボディア側書簡	七八

(日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本使は、千九百六十年二月十日に署名され、かつ、千九百六十九年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極に関し、日本国政府が、同取極(その不可分の一部を構成する文書を含む。)をその第六条の規定に従つて千九百七十年二月十四日まで延長することをカンボディア王国政府に提案する旨を殿下に通報する光榮を有します。

前記の提案がカンボディア王国政府にとつて受諾しうるものであるときは、この書簡及びこの書簡に対する殿下の返簡が、前記の取極の延長に関する日本国政府とカンボディア王国政府との間の合意を構成するものいたします。

本使は、殿下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて殿下に向かつて敬意を表します。

千九百六十九年一月十八日にブノンペンで

日本国特命全権大使 力石健次郎

カンボディア王国政府

外務大臣 ノロドム・ブリサラ殿下

カンボディアとの貿易取極延長取極

(Lettre japonaise)

Phnom-Penh, le 18 Janvier 1969

Attesse,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge signé le 10 Février 1960 et reconduit jusqu'au 14 Février 1969, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de votre Altesse que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement Royal du Cambodge la reconduction jusqu'au 14 Février 1970 dudit Accord comprenant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'Article VI dudit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement Royal du Cambodge, la présente lettre et la réponse de votre Altesse à celle-ci constitueraient l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement Royal du Cambodge, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

Je serais très reconnaissant à votre Altesse de bien vouloir confirmer l'accord de son Gouvernement sur ce qui précède et la prie d'agréer les assurances renouvelées de ma plus haute considération. /-

(signé) Kenjiro CHIKARAISHI

Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon

Son Altesse
le Prince NORODOM PHURISSARA
Ministre des Affaires Etrangères
du Gouvernement Royal du Cambodge.

カンボディアとの貿易取極延長取極

(カンボディア側書簡)

(Lettre cambodgienne)

Phnom-Penh, le 18 Janvier 1969

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre lettre en date de ce jour ainsi libellée:

"(Lettre japonaise)"

Je tiens par la présente à vous faire tenir
l'accord du Gouvernement Royal à la Proposi-
tion sus-mentionnée du Gouvernement du Japon.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma haute considération. /-

(signé) NORODOM PHURISSARA
Ministre des Affaires
Etrangères

Son Excellence
Monsieur Kenjiro CHIKARAISHI
Ambassadeur du Japon au Cambodge
PHNOM-PENH

カンボ
ディア
側書簡

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の
次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、この書簡をもつて、日本国政府の前記の提案に対
するカンボディア王国政府の同意を通報いたします。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向
かつて敬意を表します。

千九百六十九年一月十八日にブノンペンで

外務大臣 ノロドム・ブリサラ

カンボディア王国駐在

日本国特命全権大使 力石健次郎閣下

(参考)

この取極は、千九百六十年に署名された貿易取極の有効期間を、
年延長するものである。千九百六十九年二月十五日から一箇